

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2024

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / RIOU J. / PELLEGRIN R. / BERNARD A. / BARDINE L. / BAUDRAND M. / GRANDJEAN L.

Excusés : CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V. / ROBERT G.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente ensuite le compte rendu du mois de novembre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

Il propose que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour : subvention du budget principal au budget chaufferie.

✓ Avancement des différents chantiers en cours

Bâtiment Multi accueil : les fondations sont terminées, l'eau stagnante a été vidée avec une pompe, un algéco pour les ouvriers a été installé avec coin cuisine, toilettes, douche. La grue va être prochainement installée, des parties du bâtiment seront préfabriquées pour gagner du temps, l'architecte a demandé si les baies vitrées devaient être pourvues de bois décoratifs ou baguettes en bois, les élus optent pour le matériau le plus résistant et demandant le moins d'entretien, la première option est retenue. Projet installation panneaux photovoltaïques : rencontre avec trois sociétés aux statuts différents, SAS, SAMFI et scet coopérative. Les 3 devis sont à l'étude. Une demande au SDE a été faite afin qu'ils soient partenaires du projet ; en tant que maître d'œuvre, un technicien, M. Benoît VIGNE, pourrait se charger de chiffrer les coûts d'installation, du rendement, du suivi du chantier etc. Si la commune achète les panneaux, ces derniers pourraient être amortis en seulement 9 ans. Sachant que la durée de vie d'un panneau est 20 ans, l'opération est rentable seulement si elle est gérée en direct. A l'unanimité les élus, délibèrent, valident le projet, chargent le maire de signer une convention de partenariat avec le SDE.

Voirie : des malfaçons ont été constatées sur la route de Rouvèze ; la première couche de gravier du bi couche réalisé n'a pas tenue et même les deux, sur un tronçon de la chaussée ; les employés, puis l'entreprise ont ramassé le surplus de gravier. Un état des lieux a été fait en présence des élus, du technicien conseil et des responsables du chantier : l'entreprise s'est engagée à reprendre tout le linéaire au printemps.

Camping : la commission a rencontré les gérants qui ont fait part de l'avancement des travaux. Ils ne projettent pas encore d'ouverture de la restauration cette année, trop de travaux sont à réaliser encore. La salle de restauration et l'arrière salle ne sont pas conformes aux normes sanitaires. Ils ont constaté des infiltrations d'eau lors de fortes pluies. La municipalité s'engage à réaliser les travaux nécessaires sur cette toiture. L'an dernier, l'employé a réalisé un muret entre le portail et le ruisseau ; il reste à réaliser le même travail entre le portail et la vigne. Le gérant fait valoir que le parking devant l'entrée est à englober dans l'espace dédié au camping et veut déplacer la clôture afin que les véhicules ne puissent plus se garer à l'extérieur. Le maire propose aux membres de la commission de venir sur place samedi matin (le 3/02) à 11h pour envisager l'emplacement futur du mur de clôture. Actuellement, les gérants sont propriétaires de 7 mobils home, 5 mobils home appartenant à des particuliers sont en place, ce qui représente au total un parc de 12 mobils home sur le camping.

Ecole : pas d'évènements majeurs à signaler, des vulgarités échangées entre enfants, des punitions ont été appliquées, M. ASCARI s'est chargé de prévenir les parents. M. ASCARI demande la possibilité de peindre un pan de mur en blanc au réfectoire afin de servir lors de projection vidéo. Il demande l'aval du Conseil. Il alerte également les élus quant à la diminution des effectifs à la rentrée, 170 enfants sont attendus. Il propose de revoir la liste des avis de naissance et de solliciter les parents de jeunes enfants pour leur inscription scolaire dans le RPI.

Projet Résidence Les Mottès : échange avec M. CARPENTIER, directeur d'Ardèche Habitat Privas, le terrain a été désengagé du fermage au 31.12.2023. Le géomètre expert M. FAURE a présenté un document d'arpentage à la signature, le RDV pour la signature du bail emphytéotique de 55 ans chez un notaire se fera prochainement. La consultation des entreprises devrait suivre. M. ASCARI rappelle que les plans avec

chambres au RDC et pièces à vivre à l'étage sont insatisfaisants du fait qu'il n'y a pas de toilettes au niveau 0. Ce point sera une nouvelle fois souligné à Ardèche Habitat.

✓ Divers

Délibération Chaufferie : le budget Chaufferie est en déséquilibre ; comme chaque année, il y a plus de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement que de recettes. Le Budget Principal doit abonder pour couvrir les dépenses notamment les annuités d'emprunt. La proposition soumise à l'approbation des élus est la suivante verser la somme de 50000 euros au compte 7741. Les élus délibèrent et à l'unanimité accepte cette proposition.

SDIS : la part communale s'élève cette année à 16 888 euros, cette dépense est à inscrire au BP 2024.

Carrière Alissas : (à droite, rd point du hameau de Rose, Chomérac) filière de l'entreprise COLAS, cette carrière fait l'objet d'une enquête publique du 12 février au 13 mars 2024 ; le projet consiste à la poursuite et l'extension par approfondissement de l'exploitation de cette carrière (de 15 hectares) pendant 30 ans. Les communes adjacentes dans un rayon de 3 km de l'installation projetée doivent délibérer à l'issue de l'enquête publique. Les élus sont invités à faire part de leurs remarques au prochain CM, le dossier est consultable en ligne.

Eclairage abri bus quartier la Plaine : un premier devis a été demandé pour un éclairage par panneaux solaires ; un deuxième devis a été transmis avec éclairage par branchement électrique Les agents techniques ont réalisé la tranchée de ce raccordement. Le devis de l'électricien s'élève à 716 € HT. Cette nouvelle installation sera réalisée dans les meilleures délais.

Demande de subvention : deux jeunes filles sont en mission humanitaire en Côte-d'Ivoire ; l'une d'elle est Solène CHAREYRE, administrée à St Lager. En coordination avec l'association SOLIDA AFRICA de Chomérac, (présidente Catherine DURAND) elles s'occupent d'enfants handicapés et sollicitent l'aide de la commune pour l'achat de produits de première nécessité. Le CM délibère, 11 membres présents, 5 abstentions et 6 votes favorables, une subvention de 100 € est accordée à l'association.

Déchets verts : suite à la demande de citoyens, sur une période d'un mois, soit du 15 février au 17 mars, les administrés seront autorisés à déposer leurs déchets verts sur le terrain communal dit de la Plaine. Une société de broyage (Coste ou Rebond) sera contactée pour gérer ce dépôt. Un affichage adéquat sera réalisé pour annoncer l'opération. Il sera rappelé également que les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du 15 mars au 31 juillet pour les particuliers et collectivités. Pour les agriculteurs, les dates sont différentes : du 16 mars au 15 août.

La Communauté de communes organise un atelier de concertation sur les énergies renouvelables, qui se déroulera à Saint Lager Bressac, au réfectoire de l'école de 18h00 à 20h00 le Jeudi 15 février. Ouvert à tous les habitants de la CC, il sera animé par des représentants de l'agence locale de l'énergie et du climat de l'Ardèche (ALEC07) et du bureau d'études Akajoule, retenu par la CC pour l'élaboration de son schéma directeur des énergies renouvelables. Les objectifs de ces ateliers sont de : proposer aux participants une base d'informations sur les énergies renouvelables pour un débat éclairé, présenter les cartographies des installations existantes et des zones potentiellement favorables à l'éolien et au photovoltaïque au sol, élaborer des propositions de zones prioritaires de développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol.

Loïc RIFFARD, ancien élève au RPI, propose le don d'un banc, à placer à côté du stade en hommage à son ami Yohan BOYER (décédé en moto en avril 2022). La famille, consultée, est favorable à ce geste.

Piscine : travaux à prévoir, changement du sable filtrant ; des devis ont été demandés. La porte d'entrée doit être remplacée. La commission doit se réunir pour désigner le personnel encadrant, surveillants et agents d'accueil. P. LEOUZON déclare que divers éléments de la piscine de St Vincent seront en vente prochainement, cela pourrait intéresser la commune de St Lager (échelles).

Commission Personnel : mardi 13 février à 18h (contrats PITTON / RIOU)

Commission Urbanisme : lundi 12 février à 18h (avancement révision PLU)

Proposition M. AUJOGUE, réservation de 2 dates : conférence sur la sophrologie/ méditation et concert 1^{er} Opus Groupe CAME. Un élu de la commission se propose de le contacter pour en savoir un peu plus.

Théâtre troupe Le Ballon Rouge de Chomérac : 5 avril à St Lager Bressac, « celle qui est qui dit »

Nouvelle correspondant du Dauphiné pour le secteur : Mme Agnès CHASSON.

Le CE de Sainte Marie se sépare de tous les livres en leur possession, la question sera posée à Mme LEGRAND si elle souhaite en bénéficier.

Lecture de la lettre de remerciement de l'APE suite octroi de subvention.

Annonce Moto Cross 2024 30-31 août -1^{er} septembre 2024 sur la parcelle de M. MOMEE, au carrefour du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.